



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 25 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 août 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
 Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur BENOIST

Absent : Madame WINDELS, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-061 AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE POUR LA CREATION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES FALAISES JURASSIQUES DU CALVADOS

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu les articles L.332-2, R.332-2 à R.332-5 du code de l'environnement

Le Maire expose à la création de la réserve naturelle nationale des falaises jurassiques du Calvados dont les objectifs principaux sont la préservation des objets géologiques exceptionnels de la côte jurassique du Calvados ainsi que les habitats et espèces d'intérêt patrimonial présents sur les falaises.

La réserve naturelle nationale des falaises jurassiques du Calvados, composée de 6 sites, est sous statut majoritairement public, et représente un linéaire côtier d'environ 37 km et couvre une surface de 1 877 ha, dont 1 308 sont situés sur le domaine public maritime, soit 70%.

Le projet permet le maintien des activités professionnelles et la très grande majorité des activités de loisir, notamment nautiques et balnéaires. Il n'occasionne pas de contraintes supplémentaires significatives aux propriétaires, habitants et usagers. Ses conséquences socio-économiques apparaissent très limitées. Le projet apporte par ailleurs une plus-value en termes de gestion des espaces naturels, d'insertion de la réserve dans le tissu socio-économique local et de valorisation du territoire.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **EMET** un avis favorable sur l'enquête publique qui se déroulera du 24 août au 16 septembre 2022 pour la création de la réserve naturelle nationale des falaises jurassiques du Calvados.

Vote : Pour : 16

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



29 AOUT 2022
 COURRIER